



Arrondissement d'Orléans
Canton de Meung-sur-Loire

Département du Loiret

Mairie de CHEVILLY
26 rue de Paris – 45520 CHEVILLY

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant sur la réglementation temporaire de circulation
Fermeture de la route de CHEVILLY à HUËTRE et fermeture de la route de CHEVILLY à GIDY

Le Maire de la commune de CHEVILLY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2213-1 à L2213-5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu l'alerte météorologique de niveau orange annoncée par la Préfecture du Loiret ;

Considérant que les conditions météorologiques annoncées font craindre des chutes d'arbres sur la route de CHEVILLY à HUËTRE et de CHEVILLY à GIDY ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il convient, pour la sécurité des usagers d'interrompre la circulation sur la route de CHEVILLY à HUËTRE et de CHEVILLY à GIDY à compter de ce jour **lundi 05 septembre 2022 jusqu'à la levée de l'alerte météorologique.**

Article 2 : ⇒ Monsieur le Maire de CHEVILLY,
⇒ Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'ARTENAY/PATAY,
⇒ Mairie de GIDY,
⇒ Mairie de HUËTRE,
⇒ La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine,
⇒ Le Centre de le Secours n°36 de CHEVILLY,
⇒ Le CODIS,
⇒ Responsables Services techniques,
⇒ L'Agent de police municipal de CHEVILLY,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHEVILLY, le 05 septembre 2022

Le Maire,
Hubert JOLLIET

